

	Conseil communal de Servion Procès-verbal de la séance du 1^{er} décembre 2023	
Présidente :	Mme Christine Mueller	
Secrétaire :	Mme Philippa King Rojo	
Scrutateurs :	Mme Sylvie Gobet	
	M. Jean-Louis Glardon	
Ouverture de la séance :	19h32	
Nombre de conseillers :	Assermentés :	50
	Quorum :	26
	Présents :	41
	Excusés :	9
	Absents :	0
	Assermenté en séance :	0
	Majorité de séance :	21

Ouverture de séance : Mme Christine Mueller :

La présidente souhaite la bienvenue aux conseiller·ère·s présent·e·s, aux membres de la Municipalité, à la boursière, aux auditeurs et auditrices et au représentant de la presse locale ainsi qu'à MM. Jean-Louis Cuénoud, directeur, et Robert Braber, représentant de l'entreprise Infralab SA de Servion. Elle adresse une cordiale bienvenue aux personnes naturalisées durant l'année et celles qui ont atteint leur majorité : Arno, Bernadette, Denys, Julie, Ida, Naïla, Nils, Noah et Victoria. Après une courte introduction à la notion de démocratie qu'elle décrit comme un droit et un devoir, la présidente souhaite aux nouvelles et nouveaux citoyen·ne·s d'enrichir la vie démocratique par leur engagement dans la société. Les personnes participantes à la séance du Conseil reçoivent un petit présent des mains du syndic.

1. Appel nominal

La secrétaire, Mme Philippa King Rojo, procède à l'appel nominal. La séance est valablement ouverte selon l'article 53 du Règlement du Conseil communal.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du PV de la séance du Conseil communal du 30 octobre 2023

Suite à l'envoi du PV, la Municipalité a demandé quelques corrections par rapport à leurs propos et M. François Clot des précisions supplémentaires concernant l'état des haies.

Le PV corrigé est approuvé avec deux abstentions.

La présidente rappelle que les PV approuvés se trouvent sur le site Internet de la Commune.

4. Routes communales : rapport Infralab

- La société Infralab SA a procédé à une analyse de l'état des routes de la Commune et la Municipalité a souhaité donner la parole aux représentants de l'entreprise. M. R. Braber résume l'état de la situation, photos à l'appui et explique les cinq caractéristiques qui sont employées pour qualifier l'état d'un réseau routier, qu'il s'agisse d'une autoroute ou d'un chemin communal.
- En ce qui concerne les routes de Servion, l'inspection s'est concentrée sur deux des cinq caractéristiques routières. Ce sont principalement les fissures et autres dégradations de la surface routière. Globalement, le réseau routier est en bon état avec néanmoins 3 % des routes en très mauvais état.
- En réponse à la question de Mme Corinne Mérat, M. R. Braber lui indique que le plan qu'il emploie pour afficher les différentes zones routières de la Commune est basé sur une mappe Google datant de 2021.
- Il présente une analyse théorique qui compare l'état futur attendu pour le réseau routier par rapport à différents montants qui peuvent être investis annuellement pour son maintien et le montant du budget nécessaire pour conserver son état actuel.
- M. J-L. Cuénoud souligne qu'il s'agit de théories, rappelant qu'il n'est pas nécessaire actuellement de faire des travaux dans l'urgence. En répondant aux questions de M. Hermann Olivetta et M. Denys Kaba, sur les examens effectués, M. R. Braber souligne que ceux-ci ont été concentrés sur l'état de la surface. Il rappelle que la Commune peut décider de procéder à une expertise totale d'une route selon l'importance qu'on lui accorde. Toutes n'ont pas le même intérêt. De plus, les couches inférieures souffrent différemment selon le degré de dégradation causé par le climat et la chaleur. En réponse à la question de M. François Henry, il dit privilégier l'analyse de maintien tous les quatre ou cinq ans. Ainsi, l'on dispose de données suffisantes pour en faire des comparaisons, ce qui permet de définir la planification des travaux à entreprendre tout en favorisant les axes ayant la plus grande importance.
- En réponse à M. Claude Lelièvre concernant le niveau phonique des routes, M. Cuénoud détaille quelques matériaux et les problèmes relatifs. Il souligne que pour être efficaces, les produits anti-bruit sont très coûteux et se dégradent rapidement. M. Daniel Weisser est d'avis qu'il est inutile de poser de tels produits qui n'ont pas le rendement escompté par rapport aux coûts engendrés. Le municipal, M. Yves Boand, confirme que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour.

5. Communications du Bureau du Conseil

- La présidente, Mme C. Mueller, annonce les dates pour les prochaines séances du Conseil communal de même que les dates [entre parenthèses] des rencontres prévues pour les commissions. Elle rappelle que chaque conseiller·ère est susceptible d'être appelé·e à participer à une commission ad hoc.
 - 18 mars [5 mars]
 - 24 juin [6 juin]
 - 7 octobre [24 septembre]
 - 6 décembre [19 novembre]
- En 2024, le Bureau du Conseil va procéder à une révision du Règlement du Conseil communal. Différentes étapes qui sont nécessaires avant la publication dans la FAO qui précède son entrée en vigueur : examen préalable de la Direction des affaires communales et droits politiques ; préavis municipal ; rapport d'une commission sur le préavis ; décision du Conseil ; approbation cantonale. La présidente estime qu'un premier jet sera disponible en juin.
- Mme Sylvie Gobet, membre du Bureau du Conseil communal participe à son dernier conseil. Elle reçoit un petit présent de la part de la présidente.

6. Préavis municipal n° 10-2023 – Budget 2024

La Municipalité souhaite prendre la parole avant les débats. Le syndic précise le rôle d'un plan d'investissement (page 3 du dit document), expliquant qu'il s'agit d'un outil de gestion prévisionnel qui peut être ajusté selon les estimations et les besoins. Ce sont ainsi des intentions budgétaires.

En 2024, concernant la construction du trottoir prévu pour accéder au zoo, il y a un ajustement dans le plan d'investissement. Il ne s'agit plus d'un montant de 355 000 fr. mais de 658 000 fr. Le syndic souhaite relever que cet élément est dû à une erreur de calcul dans les distances relevées. Un préavis relatif sera présenté au mois de mars.

M. Richard Sermier, saluant la démarche de la Municipalité, félicite celle-ci pour sa transparence.

- La présidente souligne que, dans un même souci, le budget a été transmis bien à l'avance aux membres du Conseil afin que toutes et tous puissent en prendre connaissance de manière approfondie.
- M. R. Sermier, rapporteur, résume le rapport de la Commission des finances qui recommande l'acceptation du budget 2024.
- Mme C. Mérat demande une explication sur le poste 1500.3653.00 (page 9) qui a augmenté considérablement depuis l'an dernier. En effet, le budget Aides et subventions diverses des Affaires culturelles et de loisirs a doublé (80 000 fr. au budget 2024). Le syndic lui répond que le théâtre Barnabé ne recevant actuellement aucune aide de la part du Canton, la Municipalité a décidé de venir en appui.
- Concernant le poste 2100.4411.00, Impôt sur les gains immobiliers, Mme C. Mérat demande pourquoi le budget 2024 est si prudent quand, au regard des comptes 2022, les rentrées se sont montées à 223 274,40 fr. La boursière répond que c'est justement par prudence car l'on ne peut pas compter sur des rentrées typiquement conjoncturelles.

- Le préavis municipal n° 10-2023 est accepté avec une abstention.

7. PACom – point de situation de la Commission consultative d’urbanisme

- En l’absence de M. Jérôme Berger, c’est M. D. Kaba membre de la Commission consultative d’urbanisme qui travaille sur le PACom (plan d’affectation communal) qui résume la situation actuelle des travaux en cours.
 - La LATC (Loi sur l’aménagement du territoire et les constructions) est entrée en vigueur en 2014. Le plan directeur cantonal avait estimé une surface constructive surdimensionnée avec, comme résultat, une surface qui restait à corriger à la baisse au niveau communal d’où la nécessité de corriger l’affectation de certaines zones à bâtir.
 - Le mandataire (ABA Partenaires SA) a rédigé le document y relatif.
 - La Commission a débuté son travail de révision du PACom en février 2022. La Commission a surtout porté son attention sur les points sensibles qui concernent le règlement des constructions et les changements d’affectation de certaines parcelles et demandé un certain nombre de clarifications.
 - Il reste encore à finaliser et à valider trois documents : le règlement, le plan et le rapport d’aménagement selon l’article 47 de la LATC, puis les envoyer au Canton.
- M. H. Olivetta demande si le changement implique que certaines parcelles changent d’affectation et deviennent ainsi non-constructibles. Le syndic le confirme, expliquant que, suite à la révision de la LAT (Loi sur l’aménagement du territoire) la Commune a passé de l’indice 1 à 0,75. Par conséquent, elle s’est trouvée avec des zones constructibles surdimensionnées qui font que quelques zones à bâtir, surtout en périphérie, seront donc dézonées. Évidemment, chacun pourra faire opposition au PACom, aussi bien du côté du Canton que des habitants de la Commune. L’expérience d’autres communes, plus avancées en la matière, a montré que quelques parcelles peuvent même être sorties du PACom en attendant le règlement des oppositions.
- Mme C. Mérat demande s’il a été prévu quelque chose pour empêcher un empressement de mises à l’enquête afin de « profiter » de l’ancien droit. Le syndic lui répond qu’il est éventuellement prévu de créer des zones réservées mais qu’il attend des propositions du bureau ABA Partenaires SA à ce sujet.

8. Informations des délégations aux associations intercommunales

ASIJ – Association scolaire intercommunale du Jorat

Mme Aurélie Guillet n’a pas d’informations à communiquer.

AISFE – Association intercommunale de distribution d’eau de Servion - Jorat Mézières – Essertes :

M. Daniel Weisser informe qu’une séance est agendée au 12 décembre 2023.

ORPC – Organisation régionale de la protection civile :

M. H. Olivetta dit que la prochaine séance aura lieu en 2024.

CCSPA – Association intercommunale du centre collecteur des sous-produits animaux :

M. Bernard Burri confirme que la prochaine séance aura lieu en mars 2024.

s

9. Communications de la Municipalité

Police des Constructions – Aménagement du territoire – Mobilité – Forêts

- M. Yves Devaud, municipal, informe le Conseil que la Commune a adhéré à l'Alliance Swiss Pass pour la commande de cartes journalières à partir du 11 décembre. Dès le 1^{er} janvier 2024, il sera possible pour les habitants de la Commune d'en réserver jusqu'à dix jours à l'avance. Le système veut qu'une carte commandée tôt coûte moins cher qu'une réservée au dernier moment.
- Afin de répertorier et mieux les protéger, le Conseil d'État du Canton de Vaud s'est donné comme objectif de disposer d'ici 2024 d'un inventaire complet actualisé des arbres remarquables hors forêt. L'entreprise Arborisme Leuba SA est chargée de recenser des arbres situés sur le domaine public et privé. Il en existe environ cinquante, dont le chêne proche de la salle communale à Les Cullayes. Une information sera distribuée à la population en février 2024. La page arbrem.dge-vd.ch donne accès aux données du patrimoine arboré du Canton de Vaud.
- Mme C. Mérat suggère que l'on intègre à cette information les critères et une explication de ce qui constitue un arbre remarquable.
- Le syndic souligne qu'à partir du moment où un arbre est identifié en tant que « remarquable », il sera nécessaire de s'adresser au Canton avant de pouvoir le tailler ou l'abaisser.
- Suite à la forte sécheresse, le Bois de Villars Montet a subi une grosse attaque de bostryches. En coordination avec le garde forestier, il a fallu procéder à l'abattage de plusieurs arbres atteints. A la place des épicéas, il est prévu de replanter des érables planes, des alisiers blancs et des charmes qui sont plus adaptés à l'évolution climatique.

Assainissement – Service des eaux – Protection civile – Énergie – Télé-réseau – Informatique

- M. Olivier Auberson, municipal, donne des informations sur les conduites des eaux. Les caméras passées par NPPR Ingénieurs et Géomètres SA démontrent qu'il y a eu de gros dégâts dans les conduites des EU/EC. La Municipalité va établir un plan de gestion et d'investissement.
- Pour rappel, le PECC (Plan énergie et climat communal) est une démarche volontaire de la part de la Municipalité soutenue techniquement et financièrement par le Canton dans le but de répondre aux enjeux énergétiques et climatique des communes vaudoises. D'une durée totale de quatre ans dont une année a déjà été effectuée, il permet de dresser un plan directeur fixant les ambitions et les priorités de la Commune sur les trois ans à venir et une direction pour le futur. Le rapport écrit par l'experte mandatée, Mme Annick Gilliéron, est attendu et sera envoyé au Canton en janvier 2024. Le récent sondage adressé à la population donne quelques tendances : Le municipal relève que les sujets de l'eau et de la biodiversité sont les grandes préoccupations – mentionnées par 46% de la population lors de l'enquête.
- Citant quelques chiffres parmi ceux enregistrés à la suite de ce récent sondage, le municipal souligne trois points perçus comme négatifs ou à améliorer en lien avec la gestion de la commune. Premièrement, il s'agit de la promotion de la mobilité douce, puis de la promotion au développement des énergies renouvelables et, enfin, du soutien accordé au développement des énergies renouvelables. Il précise que la Commune n'a

pas l'intention de s'engager financièrement pour subventionner les énergies renouvelables.

- En outre, le sondage montre que plusieurs citoyens sont intéressés à participer à une commission ou à aider avec l'organisation de groupes traitants de la récupération, réparation et valorisation des objets, le compostage, un vide-greniers ou marché, et la gestion de la vie communale en rejoignant, par exemple, un comité des fêtes.
- La Municipalité souhaite surtout s'engager dans des projets qui favorisent la participation de la population et assurent la biodiversité. Elle compte mettre en exergue le développement d'une production d'électricité photovoltaïque sur les bâtiments communaux, et promouvoir la renaturation des cours d'eau.

Instruction publique – Affaires sociales – Manifestations – Routes – Parkings – Éclairage public

- M. Yves Boand, municipal, annonce que, à quelques exceptions près, tous les luminaires ont été remplacés par des LED sur les deux villages de la Commune. Il reste encore à déterminer quelques installations qui se situent en dehors de la commande liée à la Romande Energie. Le municipal projette des statistiques qui montrent les quelques problèmes constatés en termes de stabilité, résistance et de la tenue mécanique des mâts. Entre les deux villages, il y a eu 140 contrôles.
- 270 points d'éclairage sont maintenant réglables et commandables à distance. De plus, il est possible d'y brancher des luminaires de Noël et de programmer les horaires, ce qui permet de faire des économies.
- Concernant l'entretien des routes, la Commune ne dispose pas des montants tels qu'annoncés dans la présentation de Infralab. Le budget de 2024 prévoit des dépenses de 120 000 fr. Ce sera à la municipalité de parer au plus urgent. Une séance est prévue avec le bureau technique pour dresser un plan à cinq ans.
- Le SDIS (Service défense incendie et secours) s'est réuni le 19 septembre 2023. Le budget 2024 prévoit 843 700 fr. de charges dont 513 200 fr. pour les communes, ce qui représente 34,55 fr. par habitant, en légère augmentation par rapport à 2023.
- Le budget de l'ARAS (Association régionale d'action sociale) se monte à 3 859 000 fr. et est financé par le Canton. En 2023, l'ARAS a traité 780 dossiers.
- En 2024, la Commune participera aux assurances sociales, aussi à la charge du Canton, pour un montant de 0,90 fr. par habitant.
- Pour 2024, le budget de l'APERO (association petite enfance réseau Oron) se monte à 17 710 769 fr., ce qui représente la somme de 260 fr. par habitant. Il y a 321 enfants en liste d'attente contre 340 en 2022 dont 121 nécessitant une place immédiate. Le municipal souligne cependant qu'il s'agit souvent de placements à temps partiels.
- Il rappelle le marché de Noël qui a lieu le 9 décembre de 9h à 15h00 avec l'accueil du Père Noël et la distribution des sapins.
- A propose de l'ARAS, M. H. Olivetta demande confirmation que les 780 dossiers ouverts concernent bien toute la région et non seulement Servion. Le municipal le lui assure, ajoutant avec un sourire que le Cheval Blanc ne possède pas autant de chambres.

Domaines et bâtiments – Déchets et déchetteries – Cultes

- Mme Monique Ries annonce que la Fondation Pierre et Nouky Bataillard, qui finance partiellement le projet, a demandé que les travaux d'arrachage des haies de thuya dans les deux cimetières de la Commune (préavis municipal 07-2023) soient entrepris rapidement, ce qui a été fait. Par ailleurs la Fondation est satisfaite du résultat

Administration générale – RH – Finances – Police – Défense incendie – Aménagement du territoire

- M. J. Oberson, syndic, rappelle quelques travaux en voie d'être terminés, notamment la réfection du chemin Aux Channey et le rond-point sur la route cantonale. Pour ce dernier, la Commune espère recevoir une subvention de 356 000 fr. de la part du Canton.
- Il annonce qu'en 2023, la dette de la Commune a été réduite de quelque 500 000 fr. à 4 370 000.- fr. Il se plaît à annoncer une situation financière saine.
- La réception des seniors habitant la Commune a eu lieu le dimanche 26 novembre 2023. 158 personnes se sont annoncées pour regarder le spectacle Las Vegas au Théâtre Barnabé.
- Au nom de la Municipalité, M. J. Oberson remercie d'une part le Conseil pour le travail constructif effectué durant l'année et, d'autre part, la présidente du Conseil et le Bureau pour la tenue des votations et de ses PV. Souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous, il remercie également la voirie et le personnel de la Commune avec qui il entretient une bonne entente.
- La présidente relève la belle transparence et des échanges constructifs qu'elle entretient avec la Municipalité.

10. Questions individuelles et vœux

- M. Jouni Heinonen a adressé un courriel à la Municipalité relevant des problèmes de circulation devant la déchetterie où la visibilité dans la descente depuis Les Cullayes est très limitée. Il a été témoin à plusieurs reprises de situations dangereuses qui concernaient les véhicules sortant de la bordure de route, surtout durant les heures de fermeture de la déchetterie. Il demande des mesures correctives telles qu'imposer une zone de 30 km/h ou un réaménagement du stationnement pendant les heures de fermeture, voire un nouvel horaire d'ouverture. Le syndic le remercie d'avoir pris l'initiative de lui adresser sa question par écrit et à l'avance ce qui permet une réponse réfléchie. Il a appelé le Canton à propos d'un éventuel abaissement de vitesse. Dans sa réponse, celui-ci souligne que ce secteur se trouve sur la route cantonale 637 hors localité et qu'en 2013, un abaissement de 80 à 60 km/h a déjà été accordé. Un passage à 50 km/h ne serait pas conforme à l'article 4 a) de l'ordonnance sur la circulation routière et par conséquent, la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) ne peut entrer en matière.
- Le syndic informe que, dans le cadre du PACom, la Municipalité prévoit effectivement de redimensionner la déchetterie, voire de la déplacer. Mme A. Gilliéron, la personne mandatée dans le cadre du PECC, a déjà conduit une étude concernant la gestion des déchets pour la commune d'Orbe et va explorer les possibilités ouvertes à la Commune de Servion. Celles-ci pourraient inclure le ramassage des déchets, un réaménagement des horaires de la déchetterie, voire la suppression du badge. En effet, il a été constaté

que des personnes habitant d'autres communes viennent à la déchetterie. Une amende pénale a été prononcée. Enfin, une autre possibilité serait de rehausser la taxe de la déchetterie.

11. Clôture de la séance :

- La séance est levée à 21h45 avec les vœux de la présidente.
- Pour la préparation du prochain Conseil et les préavis municipaux qui seront portés à l'ordre du jour, le rendez-vous de la Municipalité avec les commissions est fixé au 5 mars 2024.
- Prochaine séance : 18 mars 2024 à 19h30 à la salle communale de Les Cullayes.

La présidente :

Christine Mueller

La secrétaire :

Philippa King Rojo